

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
 Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, 1^{er} étage
 Waterloo ON N2V 1K8
 Téléphone : 888-432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : 30 mars 2026

Numéro d'inspection : 2026-1410-0002

Type d'inspection :

Plainte
 Incident critique
 Suivi

Titulaire de permis : Steeves & Rozema Enterprises Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : St. Andrew's Terrace Long Term Care
 Community, Cambridge

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 18 au 20, 23 au 27 et 30 mars 2026

L'inspection concernait :

- Signalements : n° 00166627, n° 00167403 et n° 00170029 – Signalements en lien avec des allégations de soins fournis de manière inappropriée à une personne résidente et de mauvais traitements infligés à celle-ci
- Signalements : n° 00166654, n° 00168825 et n° 00170023 – Signalements en lien avec une plainte concernant des allégations de soins fournis de manière inappropriée à une personne résidente
- Signalement : n° 00167887 – Suivi n° 1 – Ordre de conformité n° 001/2026-1410-0001 – Paragraphe 54 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22 – Prévention et gestion des chutes

Ordres de conformité délivrés antérieurement

L'inspection a établi la conformité à l'ordre ou aux ordres de conformité suivant(s) délivré(s) antérieurement :

Ordre n° 001 de l'inspection n° 2026-1410-0001 en lien avec le paragraphe 54 (1) du Règl. de l'Ont. 246/22

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies

Soins liés à l'incontinence

Prévention des mauvais traitements et de la négligence

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Au cours de cette inspection, l'inspectrice ou l'inspecteur a ou les inspectrices ou inspecteurs ont fait des observations pertinentes, examiné des dossiers et effectué des entretiens, le cas échéant. Aucun non-respect n'a été constaté.